



Aeyal Gross : La dernière tentative de la Knesset pour priver les citoyens palestiniens d'Israël de leur droit de vote

Description



Le projet de loi qui autorise 90 membres de la Knesset à suspendre leurs collègues parlementaires est encore une autre tentative d'imposer la tyrannie de la majorité.

Par Aeyal Gross le 9 février 2016

Le projet de loi qui permet de suspendre des parlementaires de la Knesset par un vote majoritaire de 90 membres est une nouvelle phase de la longue suite d'efforts visant à expulser de la Knesset ses membres arabes qui soutiennent la lutte des Palestiniens contre l'occupation.

Si la loi fondamentale de la Knesset a contenu une fois la possibilité d'éliminer une faction qui nie l'existence de l'État d'Israël comme État juif et démocratique, depuis 2002, dans le contexte de la seconde Intifada, nombre d'amendements de portée générale ont été proposés pour essayer de bloquer la représentation d'une partie de la population arabe.

Le premier projet de loi introduit dans la loi autorisait à disqualifier les listes électorales en raison de leur soutien à une lutte armée par un pays étranger ou une organisation terroriste contre l'État d'Israël. Dans le même temps, la possibilité de disqualifier a été étendue pour inclure non seulement

des listes enti res mais  galement des candidats individuels. En 2008, la possibilit  de disqualification a  t e  largie par une clause conditionnelle disant qu' un candidat qui aurait visit  un pays ennemi sept ans avant que la liste de son parti soit pr sent e serait consid r e comme ayant soutenu la lutte arm e contre Isra l sauf si le contraire pouvait  tre prouv .

Malgr  ces ajouts, la Cour Supr me a refus  d'approver les d cisions de la Commission Electorale Centrale qui, dans un cas, avait disqualifi  le parti Balad tout entier, et, dans d'autres cas, avait disqualifi  la parlementaire Haneen Zoabi de se pr senter   la Knesset. Plus la Knesset tentait d' tendre la loi, plus la Cour la restreignait. La Cour Supr me insistait sur le fait que disqualifier un candidat ou une liste de parti  tait une d cision drastique qui ne devait  tre prise qu' en dernier ressort. Elle d cida qu' une liste ou un candidat ne pouvait  tre disqualifi e que si les  l ments   centraux   justifiant la disqualification  taient viol s ; c'est- -dire s' ils  taient l' objectif principal de la liste ou du candidat individuel, et si la liste ou le candidat travaillait activement   atteindre ces objectifs et s' il y en avait des preuves sans  quivoque.

On peut dire que dans le contexte d' ne l gislation probl matique dont le propos, derri re des mots qui semblent corrects sur le papier,  tait de r duire au silence les groupes qui exprimaient leur soutien   l' opposition des Palestiniens   l' occupation, les d cisions de la Cour Supr me ont sauv  de fa son r p t e la Commission Electorale d' elle-m me.

Par exemple, la Commission a tent  de disqualifier Zoabi de se pr senter   la Knesset apr s qu' elle ait pris part   la flotille Mavi Marmara vers Gaza, quoique l' avocat g n ral n'ait trouv  aucune preuve que Zoabi ait enfreint la loi ou commis des violences. En ce cas, il  tait clair que la Commission l' avait disqualifi e en raison de son opposition politique   ses actions et prises de position, et non pour des raisons justifiables m me dans le cadre de la loi augment e qui autorisait l' invalidation d' un candidat. En fait, parce que disqualifier des candidats de se pr senter   la Knesset porte un coup au coeur du plus basique principe de la d mocratie, la d cision de la Cour Supr me a sauv  ce coeur.

Sur cette toile de fond, la Knesset veut maintenant se doter d' elle-m me du pouvoir d' exclure ou au moins de suspendre un membre  lu   la Knesset. L' id e que cela est du m me ordre que la possibilit  d' vincer un pr sident pour avoir commis une offense est sans fondement. Faire  carter ou suspendre un  lu par ses coll gues de la l gisature, non parce qu' il est convaincu d' un crime, mais en raison de ses opinions politiques, serait un exemple

extrême de tyrannie de la majorité. Ce n'est pas que nous n'ayons pas assez de ce genre de chose entre nous. La décision de la Commission Ethique d'imposer des sanctions aux parlementaires du Balad est évidemment un exemple du même type et montre dans quel sens souffle le vent.

Vues les opinions politiques des parlementaires du Balad, il est normal pour eux de rencontrer les parents de ceux dont les corps ont été saisis par les autorités de la sécurité, même si ce sont les corps de meurtriers, avec l'objectif humanitaire de rendre les corps pour leur inhumation. Mais une grande partie de l'opinion publique israélienne trouve difficile aujourd'hui d'accepter une telle rencontre, durant laquelle une cérémonie commémorative a eu lieu pour ces Palestiniens dont les corps sont retenus par Israël. Mais la question ne se résoud pas avec l'idée que quiconque est en accord avec les représentants du Balad peut critiquer leurs actions. Plutôt, le désaccord a été transformé en une utilisation de la Commission Ethique de la Knesset à des fins politiques et en un projet de loi autorisant la suspension des parlementaires dont l'objectif est clairement d'exclure les parlementaires du Balad de la Knesset.

Tout cela montre quel point le concept de démocratie est peu solide en Israël. Le projet de loi actuel, s'il passe, sera un nouveau clou dans le cercueil de la démocratie. A ce qu'on dit, les parlementaires espèrent que la Cour Suprême, opposée à la possibilité de disqualifier une liste présentée à la Knesset, trouvera difficile d'intervenir contre la suspension d'un membre de la Knesset par un vote de 90 de ses collègues.

Nous ne pouvons pas savoir comment la Cour tranchera et quel sera le résultat avant qu'il soit connu, mais nous ne pouvons pas non plus compter sur l'appétition sur la Cour Suprême pour tirer la démocratie d'Israël hors du feu. La Cour Suprême a jusqu'ici invalidé les décisions de la Commission Electorale parce qu'elles étaient le résultat d'une combinaison de législation anti-démocratique dont l'objectif dans le but était de persécuter les parlementaires arabes, et de politiciens qui veulent au nom de cette persécution écraser tout concept de démocratie. L'actuel projet de loi est un autre exemple de cette combinaison mortifère.

Traduction: Roger M. Pour l'Agence Média Palestine

Source: [Haaretz](#)

date créée
2016/02/13